

Motion droit à la liberté d'expression – Liste FSU

Pour exprimer leur refus de la réforme de la formation des enseignants mise en place lors de cette rentrée 2010, des milliers de collègues ont signé à l'appel du SNES FSU des pétitions. Ils demandaient le retrait de cette réforme, le retour à une formation de qualité pour les enseignants, la non utilisation des collègues stagiaires comme moyen d'enseignement et affirmaient leur refus d'assurer lors de cette rentrée les fonctions de maître de stage en raison des conditions nouvelles mises en place.

Quelle n'a pas été la stupéfaction des collègues dans notre établissement comme dans toute l'Académie de voir Mme Le Recteur prendre des mesures de rétorsion à l'encontre des signataires de cette pétition. Des fichiers ont en effet été établis au Rectorat comportant les noms de ceux qui avaient en toute légalité et dans le cadre d'une action collective syndicale souhaité exprimer leur refus de ce qui, à leur yeux, constituait une dégradation importante de la formation des nouveaux enseignants, tout en ayant des conséquences sur la qualité de l'enseignement dispensé.

Ces collègues se sont notamment vus adresser un refus d'aller enseigner dans le supérieur, ou d'intervenir en classe préparatoire. Si la FSU s'est toujours battue pour la création de postes dans le supérieur et pour la prise en compte de ces heures supplémentaires dans le service des enseignants du secondaire, nous ne pouvons qu'être inquiets de la manière avec laquelle Mme le Recteur maltraite les droits syndicaux et la liberté d'expression des collègues, certes fonctionnaires mais aussi citoyens dans notre démocratie.

Il a fallu une mobilisation syndicale importante auprès des présidents d'université, du Ministre pour que Mme Le Recteur revienne en arrière lors du CTPA du 15 novembre dernier.

Nous voulons réaffirmer ici le droit pour les enseignants de s'exprimer librement dans le cadre de notre statut de fonctionnaire alors que nous allons engager rapidement une campagne de pétitions contre la multiplication des heures supplémentaires au moment où 16 000 suppressions de postes sont à nouveau annoncées pour la rentrée prochaine.

Nous demandons à Mme le Recteur de renoncer définitivement à ce genre de pratique discriminatoire et de détruire les fichiers qui ont pu être constitués.

Nous appelons les membres du conseil d'administration à soutenir cette motion de protestation contre de tels événements.